



**Le SNES, pour agir ensemble**

## Déclaration à la CAPA des Certifiés du mercredi 23 septembre 2020

**Madame la Rectrice,**

**Non, cette rentrée dans nos collèges et nos lycées n'est pas normale. Elle ne pouvait pas l'être.** Pas après des mois de confinement qui ont laissé des traces chez les élèves. Pas alors que le virus circule de nouveau activement et que les indicateurs sanitaires, un par un, passent au rouge. Dans ce contexte sanitaire extraordinaire, les personnels et leurs représentants ont appelé pendant des semaines à une préparation à la hauteur de la difficulté, pour éviter à tout prix des fermetures d'établissements, assurer une scolarité la plus normale possible à tous les jeunes tout en préservant la santé de la communauté éducative dans son ensemble. Il aurait fallu une organisation et des moyens, des idées, du dialogue... tout ce que nous avons proposé pour une rentrée en temps et en heure et qui dure. Tout ce que le Ministre de l'Education nationale et le gouvernement n'ont pas daigné entendre. C'est d'autant plus regrettable que le plan de relance prévoit beaucoup de moyens... pour les grands groupes privés habitués à l'évasion fiscale : 25 milliards quand même pour 250 d'entre eux ! Avec une partie même modeste de cette somme, combien de postes d'enseignants pour augmenter les dédoublements et permettre la distanciation dans les classes, combien d'agents supplémentaires pour faire appliquer un protocole dans de bonnes conditions, combien de masques économisés pour les familles ? La normalité revendiquée est décidément teintée de mépris, de cynisme et de brutalité ! Considérer que l'embauche de professeurs « est le genre de créations d'emplois qui vont aggraver le déficit et qui ne servent pas à redresser le pays » comme le fait M. Macron est un affront à tous les agents qui peinent chaque jour à assurer leur mission avec des moyens toujours réduits.

**En effet, si nos établissements tournent encore, c'est grâce à la conscience professionnelle des personnels, mais à quel prix et pour combien de temps ?** La confusion règne quant au recensement du nombre de cas de Covid19, aux décisions à prendre en présence d'un cas avéré.... Nous ne nous satisfaisons pas d'un tel fonctionnement du service public d'Education, ce n'est pas le sens que nous donnons à notre engagement au quotidien.

**Nous payons le prix de l'impréparation.** Les mesures prises dans l'éducation sont plus légères que celles imposées aux entreprises ou lieux accueillant du public, alors que des millions d'élèves fréquentent nos établissements. Et les dernières évolutions du protocole sanitaire à l'école vont encore dans le sens d'un allègement alors que les contraintes sanitaires se durcissent partout ailleurs. La CAPA d'aujourd'hui et le GT préparatoire d'hier sont un exemple frappant de ces contradictions, Mme la Rectrice interdisant en effet la réunion de plus de 14 représentants du personnel dans une salle pourtant immense alors que cela ne la gêne guère d'entasser jusqu'à 36 ou 37 personnes dans des salles de classe souvent étriquées et mal ventilées. Décidément, ces précautions sanitaires à géométrie variable témoignent du peu de cas accordé à la santé des personnels dont Mme la Rectrice a pourtant la responsabilité.

Pour entrer dans le vif du sujet qui nous réunit aujourd'hui, **les collègues ont pris conscience brutalement des conséquences de la politique ultra-libérale du gouvernement à travers la loi de Transformation de la Fonction Publique dans le cadre du mouvement, il en sera de même pour l'avancement et les promotions à partir de janvier 2021. Cette ultime campagne d'accès à la classe exceptionnelle marque donc la fin des CAPA et du paritarisme décidée unilatéralement par le Président Macron et son gouvernement. Au moment où le**

**chef de l'État nous parle de reconstruction, celui-ci déconstruit 74 ans de dialogue et de progrès social.** Le SNES-FSU rappelle son opposition à cette loi qu'il continuera à combattre pour obtenir le retour du paritarisme dans les opérations de mobilité, d'avancement et de carrière, dans l'intérêt de tous les collègues et d'un meilleur fonctionnement du Service Public. Le SNES-FSU continuera de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours et serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches, comme nous l'avons fait pour le mouvement Intra.

Concernant la Classe Exceptionnelle, son ouverture, depuis 2017 entraîne une translation vers le haut des carrières et des salaires, avec un accès possible à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés. Si cette mesure a permis d'améliorer pour certains collègues leur déroulé de carrière, elle ne saurait se substituer à la nécessaire revalorisation salariale attendue par la profession, toujours renvoyée aux calendes grecques par le ministre. La FSU continue de revendiquer le dégel du point d'indice, le rattrapage des pertes salariales et une carrière pouvant être parcourue à un rythme unique, sans obstacle de grade.

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, malgré de légères évolutions ne correspondent pas à nos revendications. La division en deux viviers n'est pas adaptée à la structure de nos corps enseignants et la répartition inégalitaire entre ces deux viviers reste problématique.

Cette année 123 promotions étaient possibles, 93 au vivier 1 et 30 au vivier 2.

L'intérêt général commande ainsi, dans la situation actuelle, de continuer à privilégier les promotions des collègues les plus proches de la retraite et avancés dans la carrière (ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe, qui tireront un bénéfice immédiat du reclassement), et à éviter absolument la promotion de collègues trop jeunes, dont l'accès à la classe exceptionnelle empêcherait de très nombreux collègues d'y prétendre dans les années à venir. Nous avons pourtant constaté que l'administration, n'a pas appliqué ce principe.

Au vivier 1, beaucoup de collègues trop jeunes sont promus ce qui, à terme, empêchera la rotation et provoquera le blocage de l'accès à la classe exceptionnelle, empêchant de promouvoir dans quelques années des collègues qui n'auront pourtant pas démérité.

Pour le vivier 2, seules 30 promotions sont possibles alors qu'il y a 645 promouvables. Trop de collègues partiront donc à la retraite sans bénéficier de cette promotion de grade, alors même que les chefs d'établissements et les IPR saluent pour bon nombre un engagement au service des élèves et de l'institution qui n'a jamais failli. Cette situation est anormale, d'autant plus que la lecture des avis ne permet pas de comprendre ce qui a pu présider au tri entre les collègues. La rédaction des avis par les évaluateurs primaires ne semble respecter aucune règle commune et reste très opaque, empêchant les agents de se situer dans le tableau d'avancement. Trop souvent les avis se limitent à l'exercice dans l'établissement actuel sans embrasser l'ensemble de la carrière. Par exemple les avis du type "non évalué car non présent dans l'établissement" existent toujours et pénalisent les collègues. De plus l'alchimie secrète qui permet à des avis littéraux à peu près équivalents de donner des avis Recteur aussi bien Satisfaisant, Très satisfaisant qu'Excellent nous laisse extrêmement perplexes et nous semble de nature à créer de nombreuses incompréhensions parmi les collègues. Car bien sûr le contingentement est absurde. Il n'y a pas seulement un pourcentage fixe et faible d'excellents collègues.

Il est donc urgent d'élargir l'accès au vivier 1 ou mieux, de fusionner les deux viviers et de privilégier la proximité du départ à la retraite afin d'assurer la plus grande rotation possible dans ce corps.

Il a fallu 30 ans à la hors-classe pour devenir un véritable débouché de carrière pour tous. Combien d'années faudra-t-il à la classe exceptionnelle pour devenir, elle aussi, une réelle perspective de carrière ? Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par toutes et tous sans obstacle de grade. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous. En attendant cette évolution, il serait souhaitable qu'une plus grande proportion des promotions non attribuées dans le vivier 1 puisse être reversés dans le vivier 2 pour les prochaines campagnes. Ce ratio 80 % des promotions dans le

vivier 1, 20 % dans le vivier 2 n'a plus aucun sens, cela en devient ridicule lorsqu'on voit les résultats que cela produit.

Pour terminer, au début de cette dernière CAPA, nous remercions les personnels des services de la DPE. Cette année, les personnels du rectorat, comme tous les personnels sur le terrain, ont été soumis à une pression extrême, accentuée encore dans notre académie par la fusion avec le rectorat de Caen qui dégrade les conditions de travail de toutes et tous. Comme dans d'autres secteurs, ce sont principalement les personnels les moins bien rémunérés, parfois précaires et dans des métiers fortement féminisés qui ont permis la continuité des services administratifs. L'Etat ne doit pas se contenter de remerciements symboliques, ces personnels ont besoin d'une véritable revalorisation salariale, à la hauteur des services rendus. Le versement immédiat d'une prime doit être la première étape de cette revalorisation. Nous mesurons et soulignons le travail effectué par les services depuis de nombreuses années afin de préparer au mieux les différentes instances académiques où cet acquis social fondamental qu'est le paritarisme a pu s'exprimer en toute transparence, au bénéfice de toutes et tous, ce qui semble donc gêner ce gouvernement et sa politique ultra-libérale.

Enfin, le SNES-FSU tient à exprimer son indignation face à la transmission par les services académiques de données personnelles concernant des bacheliers à une députée LREM de la Manche. La CNIL a fort justement dénoncé le rectorat de Normandie pour ces faits. Visiblement, dans la "république des copains" tout est permis... En revanche, impossible pour les commissaires paritaires élus, représentants des personnels, d'avoir accès à l'affectation des agents dans le cadre de leur mandat paritaire, malgré l'avis de la CADA. Le non respect de la réglementation (RGPD, avis CADA etc...) dans notre académie est purement scandaleux !